



2025

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR/TRICE DU SÉNAT

14 POSTES OUVERTS

avec possibilité pour le jury d'établir **une liste complémentaire**¹

CALENDRIER INDICATIF DU CONCOURS

Webinaire de présentation	lundi 4 novembre 2024
Inscriptions en ligne	du lundi 4 novembre 2024 au lundi 27 janvier 2025
Épreuves d'admissibilité	du lundi 7 au jeudi 10 avril 2025
Épreuve écrite d'admission	lundi 1 ^{er} septembre 2025
Épreuves orales de langues vivantes	du mardi 2 au vendredi 5 septembre 2025
Épreuves orales d'admission	du vendredi 12 au dimanche 14 septembre <u>et</u> du vendredi 19 au dimanche 21 septembre 2025
Prises de fonctions prévues	échelonnées, à compter du 1^{er} octobre 2025

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR CONCOURIR

- Être titulaire, à la date de clôture des inscriptions, d'un **diplôme** national sanctionnant **au moins trois années d'études supérieures** ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6²
- Posséder, à la date de clôture des inscriptions, la nationalité française ou la nationalité d'un autre État membre de l'Union européenne³
- Jouir de ses droits civiques
- Présenter un bulletin n° 2 du casier judiciaire – ou équivalent pour les candidats non français – ne comportant pas de mention incompatible avec l'exercice des fonctions postulées
- Être âgé(e) de plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2024
- Se trouver en position régulière au regard des obligations de service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions postulées et le service actif de jour et de nuit

Les candidats en situation de **handicap** peuvent bénéficier d'un ou plusieurs aménagements d'épreuves, à leur demande et après avis du médecin d'aptitude du Sénat.

¹ Liste complémentaire comportant les noms des candidats qui seraient déclarés aptes à occuper un poste d'administrateur dans le cas de vacances se produisant dans le cadre d'emplois dans les deux années suivant l'établissement de ladite liste.

² Ou justifier de qualifications au moins équivalentes attestées par un diplôme ou un autre titre de formation délivré en France, dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), par tout autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou toute attestation prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études, au moins équivalents à celui sanctionné par le diplôme requis ou par son expérience professionnelle.

³ Ou partie à l'accord sur l'EEE ou de la Confédération suisse, de la principauté d'Andorre ou de la principauté de Monaco.

NATURE DES ÉPREUVES

	Durée	Coefficient
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ		
Composition portant sur l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du monde contemporain <i>Cette épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, une analyse du contexte dans lequel il s'inscrit et à construire une argumentation personnelle et structurée.</i>	5 heures	4
Composition portant sur le droit constitutionnel et les institutions politiques	4 heures	4
Questions à réponse courte portant sur l'économie et les finances publiques	4 heures	4
Rédaction, à partir d'un dossier n'excédant pas une cinquantaine de pages, d'une note de synthèse et de propositions sur un sujet portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - droit administratif et droit des collectivités territoriales - droit de l'Union européenne - droit civil et droit pénal - questions sociales 	4 heures	4
ÉPREUVES D'ADMISSION		
Composition portant sur le droit parlementaire <i>Pour cette épreuve, le règlement du Sénat est mis à la disposition des candidats.</i>	4 heures	4
Mise en situation collective suivie d'une interrogation individuelle Lors de cette épreuve, les candidats sont répartis en groupes. À partir d'un sujet qui leur est soumis, les candidats d'un même groupe procèdent, devant le jury, à des échanges au cours desquels ils exposent leur analyse de la situation et élaborent et présentent la ou les solutions qu'ils préconisent pour atteindre l'objectif assigné. Chaque candidat est ensuite interrogé individuellement par le jury, en l'absence des autres candidats, sur les échanges auxquels il vient de participer. <i>Cette épreuve vise à apprécier les compétences relationnelles des candidats, leur comportement en interaction, leur réactivité ainsi que leur capacité d'analyse et d'écoute. Elle ne requiert pas de connaissance technique particulière et ne comporte aucun programme spécifique.</i>	25 minutes de mise en situation collective et 10 minutes d'interrogation individuelle	4
Entretien libre avec le jury , visant à apprécier l'adéquation des candidats à l'emploi d'administrateur et leur motivation pour exercer ces fonctions <i>Pour cette épreuve, le jury dispose d'une fiche de renseignements individuelle, préalablement remplie par les candidats et ne faisant l'objet d'aucune notation. Il peut être demandé aux candidats de renseigner un inventaire de personnalité, non noté, en amont de cet entretien.</i>	30 minutes	7
Épreuve obligatoire de langue vivante <i>Résumé, environ au tiers de sa longueur, et commentaire, dans la langue étrangère choisie, d'un article de journal ou de revue de cette langue étrangère se rapportant à l'actualité et n'excédant pas 2 000 mots. Cette présentation est suivie d'une conversation dans la langue choisie. L'usage du dictionnaire n'est pas autorisé.</i> <i>Langues susceptibles d'être choisies : allemand, anglais ou espagnol.</i>	préparation 30 minutes - interrogation 30 minutes	2
Épreuve facultative de langue vivante <i>Résumé, environ au tiers de sa longueur et commentaire, dans la langue étrangère choisie, d'un article de journal ou de revue de cette langue étrangère se rapportant à l'actualité et n'excédant pas 1 500 mots. Cette présentation est suivie d'une conversation dans la langue choisie. L'usage du dictionnaire n'est pas autorisé.</i> <i>Langues susceptibles d'être choisies : allemand, anglais, arabe littéral, chinois, espagnol, italien, néerlandais, polonais, portugais ou russe. La langue choisie doit être <u>différente</u> de la langue choisie pour l'épreuve obligatoire de langue vivante.</i>	préparation 30 minutes - interrogation 30 minutes	1 Seuls les points > 10 /20 sont pris en compte

Pour toute information, contactez-nous !

Direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat

concours-administrateur2025@senat.fr

01.42.34.25.73

15 rue de Vaugirard 75291 Paris cedex 06

SCANNEZ
POUR EN SAVOIR PLUS !



Plus d'informations
www.senat.fr/emploi

